

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Modification de la délibération du conseil municipal
n° 2019/412 du 28 mai 2019 portant attribution de véhicules de
fonction

P.J. : 1 projet de délibération

Par délibérations n°s 2019/411 et 2019/412 du 28 mai 2019, le conseil municipal a fixé les conditions d'utilisation des véhicules municipaux et des véhicules des agents dans l'exercice de leurs fonctions et a attribué des véhicules de fonction aux Secrétaire Général, Secrétaires Généraux Adjoints, Directeurs, Directeurs-Adjoints, Directeur/Chef de Cabinet et Responsable de la Communication.

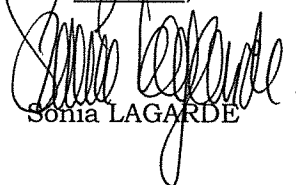
Depuis, Monsieur Alain GUILLON a été nommé Directeur de la Police Municipale à compter du 1^{er} novembre 2019. Il convient donc de modifier la délibération n° 2019/412 du 28 mai 2019 pour intégrer cette nouvelle nomination.

Il est donc proposé au conseil municipal de modifier l'article 1^{er} de la délibération du conseil municipal n° 2019/412 du 28 mai 2019 attribuant des véhicules de fonction.

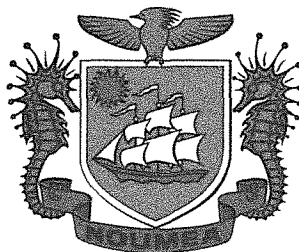
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2019

Le Maire,


Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
DATE DE CONVOCAION	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
11.12.2019	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
11.12.2019	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 40	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants	: 46	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
(6 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/1075
modifiant la délibération du conseil municipal n° 2019/412 du 28 mai 2019 portant attribution de véhicules de fonction

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/874 du 22 octobre 2019 portant décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/1655 du 17 décembre 2019 relative à la modification de la délibération n° 2019/874 du 22 octobre 2019 portant décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/411 du 28 mai 2019 fixant les conditions générales d'utilisation des véhicules municipaux,

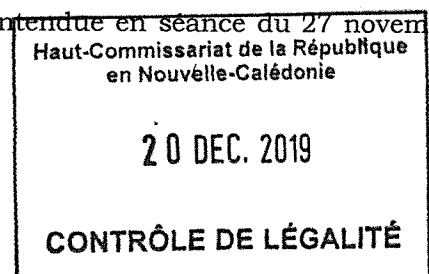
VU la délibération modifiée du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/412 du 28 mai 2019 portant attribution de véhicules de fonction,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/209 du 20 novembre 2019

2019, La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 27 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :



ARTICLE 1^{er} /

L'article 1^{er} de la délibération du conseil municipal n° 2019/412 du 28 mai 2019 portant attribution de véhicules de fonction est modifié comme suit :

AU LIEU DE :

Un véhicule de fonction est attribué à :

- Monsieur Romain PAIREAU, Secrétaire Général,
- Monsieur Marc-Olivier VERGÉ, Secrétaire Général Adjoint,
- Monsieur Philippe JUSIAK, Secrétaire Général Adjoint,
- Monsieur Félix CHATEL, Directeur de Cabinet,
- Madame Christine BAHARI, Chef de Cabinet,
- Monsieur Daniel MEYNIER, Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur Kévin LUCIEN, Directeur des Risques Sanitaires,
- Monsieur Dominique VULAN, Directeur des Finances,
- Madame Ghislaine CHENCHAR, Directrice des Ressources Humaines,

- Monsieur Alan BOUFENECHÉ, Directeur de la Vie Citoyenne, Educative et Sportive,
- Monsieur Jérôme CHRAPATY, Directeur de la Politique de la Ville,
- Madame Claudia CHASSARD, Directrice de la Culture, du Patrimoine et du Rayonnement,
- Monsieur Jean BRUDI, Directeur de l'Espace Public,
- Monsieur François BREUGNON, Directeur de l'Urbanisme,
- Monsieur Hidéki NAOI-BRACQ, Directeur des Systèmes d'Information,
- Monsieur Nicolas POIROT, Directeur Adjoint de la Police Municipale,
- Monsieur Antoine DONGOC, Directeur Adjoint de la Police Municipale,
- Madame Christèle FAURE, Directrice Adjointe des Systèmes d'Information,
- Monsieur Fabrice PENICHO, Responsable de la Communication.

Cette autorisation cessera automatiquement lorsque ces personnes n'exerceront plus les fonctions concernées et devront remettre, à cette date, le véhicule à disposition de la collectivité.

LIRE :

Un véhicule de fonction est attribué à :

- Monsieur Romain PAIREAU, Secrétaire Général,
- Monsieur Marc-Olivier VERGÉ, Secrétaire Général Adjoint,
- Monsieur Philippe JUSIAK, Secrétaire Général Adjoint,
- Monsieur Félix CHATEL, Directeur de Cabinet,
- Madame Christine BAHARI, Chef de Cabinet,
- Monsieur Alain GUILLON, Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur Kévin LUCIEN, Directeur des Risques Sanitaires,
- Monsieur Dominique VULAN, Directeur des Finances,
- Madame Ghislaine CHENCHAR, Directrice des Ressources Humaines,
- Monsieur Alan BOUFENECHÉ, Directeur de la Vie Citoyenne, Educative et Sportive,
- Monsieur Jérôme CHRAPATY, Directeur de la Politique de la Ville,
- Madame Claudia CHASSARD, Directrice de la Culture, du Patrimoine et du Rayonnement,
- Monsieur Jean BRUDI, Directeur de l'Espace Public,
- Monsieur François BREUGNON, Directeur de l'Urbanisme,
- Monsieur Hidéki NAOI-BRACQ, Directeur des Systèmes d'Information,
- Monsieur Nicolas POIROT, Directeur Adjoint de la Police Municipale,
- Monsieur Antoine DONGOC, Directeur Adjoint de la Police Municipale,
- Madame Christèle FAURE, Directrice Adjointe des Systèmes d'Information,
- Monsieur Fabrice PENICHO, Responsable de la Communication.

Cette autorisation cessera automatiquement lorsque ces personnes n'exerceront plus les fonctions concernées et devront remettre, à cette date, le véhicule à disposition de la collectivité.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

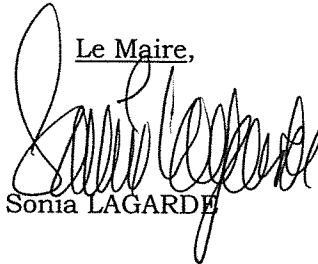
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifiée à Alain GUILLON et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

Le Maire,


Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.R.H.	- 1
INTERESSE	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

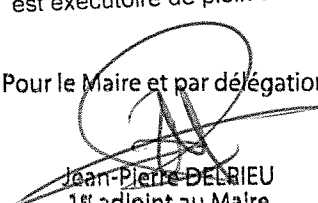
20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 20 DEC. 2019
au Commissaire Délégué,
et notifié le 27 DEC. 2019
et ~~publié~~ le 24 DEC. 2019
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELBIEU
1^{er} adjoint au Maire

Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.